

GROUPON[®]
CODE DE CONDUITE MONDIAL



Numéro de référence de la politique	Version	Date d'entrée en vigueur	Auteur	Contact
Code de conduite international 1 de Groupon	4.0	20 avril 2017	Ali Jubelirer	Équipe conformité <i>legalcompliance@groupon.com</i>

Préface

Chez Groupon, nous sommes guidés par les principes suivants –

- Faire ce qu'il faut ;
- Respecter la loi ;
- Agir de façon éthique ;
- Traiter les gens correctement ; et
- Faire entendre sa voix.

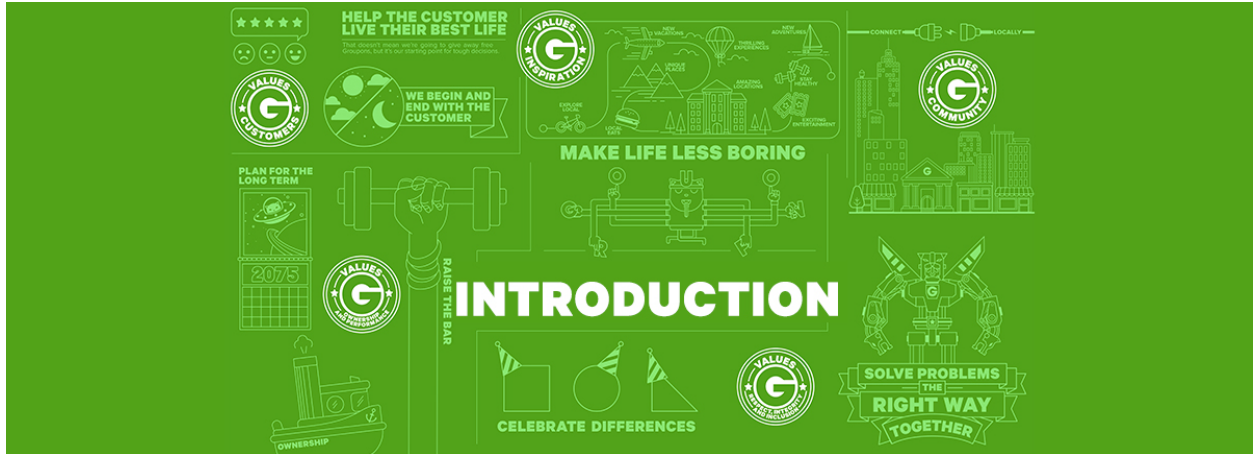
Bien que ces principes semblent simples et directs, dans le monde des affaires, ils peuvent parfois prêter à confusion. Le Code de conduite international de Groupon (le « Code ») est l'une des façons dont nous espérons vous guider et vous fournir de la clarté quant à des situations où la réponse peut ne pas sembler évidente.

Au bout du compte, nous nous efforçons de mener notre activité dans le respect des normes éthiques et juridiques les plus élevées. Tout ce que nous faisons en rapport avec le travail de Groupon doit être guidé par ces normes.

En conséquence, nous vous prions de prendre du temps pour lire et comprendre le

Code. Bien que celui-ci puisse ne pas répondre à toute question imaginable que vous vous posez, ou ne traite pas toutes les situations que vous pouvez rencontrer, nous pensons que si vous respectez à la fois son esprit et sa lettre, nous serons en mesure d'atteindre l'objectif élevé d'intégrité et de comportement éthique que nous nous fixons.

- **Rich Williams, PDG**



A. Le Code s'applique à tous

Groupon exige de tous les employés, administrateurs, sous-traitants, consultants, et autres personnes à qui il sera temporairement demandé d'effectuer un travail ou des services pour Groupon ou l'une de ses filiales, de connaître et respecter le Code.¹

Chaque personne associée à Groupon a comme responsabilité individuelle d'intégrer, et d'encourager autrui à intégrer ces principes et ces valeurs dans leur travail. Seul le Directeur général de Groupon peut accorder des exemptions au Code ; à condition, toutefois, que toute exemption concernant l'un des dirigeants de Groupon ou membres de son Conseil d'administration ne soit formulée que par le Conseil d'administration ou une commission du Conseil d'administration et soit divulguée par Groupon dans la mesure requise par la loi.

B. Poser des questions et signaler des préoccupations

Il est vous est demandé de lire le Code, de vous y conformer, et de poser des questions si des informations ne sont pas claires. Le Code ne peut pas fournir de réponses définitives à tous les scénarios. Vous êtes encouragé(e) à demander conseil et à poser des questions lorsque survient une situation pour laquelle la réponse n'est pas claire, ou lorsqu'une infraction vous préoccupe, ou suivant toute instruction figurant dans le Code.

Vous pouvez poser des questions ou signaler vos préoccupations en parlant directement avec votre supérieur hiérarchique, un membre des Ressources Humaines (HR@groupon.com), et/ou un membre de l'équipe Conformité (legalcompliance@groupon.com).

¹ De plus, Groupon est doté d'un Code d'Éthique pour les Responsables financiers (« Code pour les RF »), qui s'applique au Président-directeur général, au Directeur financier et au Directeur de la comptabilité de Groupon (collectivement les « Responsables financiers »). En cas de conflit entre le Code et le Code pour les RF, les Responsables financiers respecteront le Code pour les RF.

Vous pouvez également signaler une préoccupation de façon anonyme via le Service de signalement éthique de Groupon, [EthicsPoint](#).

Groupon enquêtera en détail sur toutes les infractions au Code signalées, et attend de toute personne impliquée qu'elle coopère et soit honnête dans le cadre de telles enquêtes. Toute infraction au Code, et tout manquement à collaborer, pourra entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à un licenciement ou à la rupture d'un contrat de service.

C. Absence de représailles

Groupon interdit les représailles à l'encontre d'un employé qui établit un rapport d'infraction au Code en toute bonne foi ou qui participe à une enquête sur une infraction. Groupon interdit également toute conduite pouvant dissuader ou décourager raisonnablement un employé de pointer ou de signaler lesdites infractions via nos canaux de signalement ou auprès de tout organisme gouvernemental, ou de déposer, témoigner, ou participer à une procédure judiciaire relative à une infraction à la loi, ou de coopérer autrement à une enquête sur lesdites infractions. Les employés qui pensent avoir fait l'objet de représailles doivent immédiatement en informer un membre de l'équipe Conformité et/ou des Ressources humaines par e-mail à legalcompliance@groupon.com et/ou HR@groupon.com.



A. Groupon prend cela au sérieux et attend la même chose de vous

Bien que Groupon n'attende pas de vous que vous soyez un avocat, vous devez connaître les principales lois qui concernent le travail chez Groupon. Certaines lois qui concernent l'activité de Groupon incluent les lois sur la propriété intellectuelle, sur le respect de la vie privée, relatives à l'interdiction de pratiques commerciales trompeuses ou inéquitables, interdisant les restrictions au commerce, ainsi que les lois anti-corruption. Contactez l'équipe Conformité si vous avez des questions quant à la conformité aux lois et aux réglementations qui concernent votre travail.

B. Lutte contre la corruption

Vous devez adhérer à la [Politique anti-corruption](#) de Groupon, intégrée dans le Code par référence. Selon cette Politique, les cadres, employés et mandataires de Groupon n'ont pas le droit de verser ou d'accepter de pots-de-vin de quelque sorte que ce soit de la part d'une personne physique ou morale. Généralement, on peut considérer qu'un pot-de-vin est le don ou la réception direct(e) ou indirect(e) d'un objet de valeur, visant à influencer une personne dans ses actes ou décisions, ou à inciter ladite personne à faire usage de son influence.

Comme cela est souligné dans la [Politique anti-corruption](#) de Groupon, Groupon est soumis dans le monde entier au Foreign Corrupt Practices Act (« FCPA ») des États-Unis, qui interdit de proposer le versement, de payer, de promettre de payer, ou d'autoriser le paiement d'argent ou de quelque chose de valeur à des représentants étrangers (tels que des représentants gouvernementaux, des partis politiques, des représentants politiques ou des candidats politiques) afin d'influencer le représentant étranger dans sa fonction officielle ou afin de s'assurer un avantage illégitime dans le but d'obtenir ou de conserver un contrat. Groupon est également soumise aux lois anti-corruption des régions du monde où l'entreprise exerce son activité et respecte celles-ci. Pour plus d'informations sur l'interdiction des pots-de-vin par Groupon, veuillez

consulter la [Politique anti-corruption](#) de Groupon.

C. Lois sur les livres et les registres comptables ; procédures comptables et de signalement

Groupon est une société cotée en Bourse, et nous devons garantir que les dossiers de notre entreprise reflètent précisément et équitablement toutes les transactions et cessions d'actifs conformément aux Principes comptables généralement admis aux États-Unis. Quiconque est préoccupé par ou prend connaissance d'une activité incorrecte ou inexacte relative à des livres et dossiers menée par une personne travaillant pour le compte de Groupon doit signaler immédiatement cette activité à l'équipe Conformité.

De plus, quiconque prend connaissance d'un manquement de Groupon à satisfaire aux procédures comptables exigées par les lois sur les valeurs mobilières fédérales, les règles de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») américaine, ou toutes les autres règles, réglementations ou lignes directrices (collectivement, les « Règles applicables »), ou quiconque à qui il est demandé d'exercer ses fonctions d'une manière ne respectant pas lesdites Règles applicables, signalera immédiatement l'événement par e-mail à legalcompliance@groupon.com ou en utilisant le Service de signalement éthique de Groupon, [EthicsPoint](#).

Tout employé à qui il est demandé de signaler de manière incorrecte des revenus, ou de falsifier d'autres dossiers relatifs aux Règles applicables, ou qui prend connaissance d'une telle conduite par quelqu'un d'autre, signalera immédiatement l'événement par e-mail à legalcompliance@groupon.com ou en utilisant [EthicsPoint](#).

Toutes les plaintes déposées sur legalcompliance@groupon.com ou en utilisant [EthicsPoint](#) concernant un manquement à satisfaire aux Règles applicables seront signalées au Directeur juridique de Groupon ou à son mandataire.

D. Lois sur la concurrence

Les lois antitrust et sur la concurrence sont conçues pour promouvoir l'égalité de concurrence permettant aux entreprises de se livrer une concurrence loyale. Vous devez vous abstenir de toute activité enfreignant les lois antitrust ou sur la concurrence des États-Unis ou de tout autre pays dans lequel Groupon exerce son activité. Selon ces lois, il est généralement illégal que les concurrents concluent des accords sur les prix et les conditions tarifaires ; d'attribuer des marchés, des clients, ou des ventes parmi les concurrents ; de s'impliquer dans une concertation avec des concurrents concernant des offres ou des propositions ; ou de conclure un accord qui entrave de façon déraisonnable le commerce sur un marché. Ces lois antitrust et sur la concurrence interdisent également de nombreuses formes de discrimination tarifaire.

Vous ne devez jamais discuter des prix, politiques tarifaires, conditions de vente, niveaux de stocks, plans de marketing commercial, ou de toute autre affaire confidentielle relative à l'activité, aux clients, ou aux activités concurrentielles avec des concurrents ou d'autres tierces parties.

E. Lois sur le délit d'initié

Pendant votre implication dans l'activité de Groupon, vous pouvez avoir accès à ou prendre connaissance d'informations confidentielles, sensibles pour la concurrence, ou protégées, qui n'ont pas été divulguées au public. Groupon obéit à toutes les lois concernant la divulgation d'informations importantes non publiques. Les lois applicables interdisent les transactions de titres par des personnes en possession d'informations importantes non publiques. En conséquence, vous ne devez pas acheter ou vendre ou recommander que quelqu'un d'autre négocie des titres de Groupon ou les valeurs mobilières d'une autre entreprise impliquée avec Groupon tout en disposant d'informations importantes non publiques relatives à Groupon ou à cette entreprise. De plus, vous ne devez pas divulguer d'informations importantes non publiques relatives à Groupon ou une autre entreprise à quiconque en dehors de Groupon. Vous trouverez les présentes directives et exigences ainsi que d'autres relatives au délit d'initié dans la [Politique sur le délit d'initié de Groupon](#), que vous devrez lire et respecter.

F. Contrôles du commerce

De nombreux pays sont dotés de lois sur l'importation et l'exportation qui régissent la façon dont les produits et les informations pénètrent dans leurs régions et en sortent. Les personnes chargées de l'importation ou de l'exportation de données, marchandises, logiciels, services, technologies ou fonds doivent connaître ces lois.

Les lois des États-Unis et internationales relatives au commerce régissent les pays où Groupon peut envoyer ou recevoir ses produits et/ou services. Ces lois sont complexes et s'appliquent :

- Aux importations ou exportations aux USA ;
- Aux importations et exportations de produits d'autres pays, avec des soucis supplémentaires lorsque ces produits contiennent des composants ou une technologie d'origine américaine ;
- Aux exportations de services ou à la fourniture de services à des personnes non américaines ; et
- Aux exportations de données techniques, surtout lorsque ces dernières sont d'origine américaine.

Ce qui constitue une « importation » ou une « exportation » dans le cadre de la loi est vaste. Par exemple :

- Exposer ou permettre l'accès par des ressortissants non américains à des données américaines peut constituer une « exportation » indépendamment du pays où a eu lieu l'exposition ;
- Envoyer un serveur d'un pays (pays x) vers un autre pays (pays y) est une exportation depuis le pays x et une importation dans le pays y ;
- Permettre le téléchargement de logiciels provenant d'un pays (pays x) vers un autre pays (pays y) constitue une exportation depuis le pays x ;
- Transporter des données techniques ou des logiciels sur votre ordinateur portable, des outils ou encore des équipements dans vos bagages peut constituer une exportation et une importation.

Le principe de base est que si vous êtes impliqué(e) d'une façon ou d'une autre dans l'envoi ou la mise à disposition de produits, services, logiciels, équipements Groupon ou de toute forme de données techniques provenant d'un pays à destination d'un autre, vous devez collaborer avec votre supérieur pour être absolument sûr(e) que la transaction reste bien dans les limites légales. Si vous ou votre supérieur avez des questions, merci de contacter l'équipe Conformité à l'adresse legalcompliance@groupon.com.



A. Principe de l'égalité d'accès à l'emploi

Groupon est un employeur respectueux de l'égalité de l'accès à l'emploi. Les qualifications relatives à l'emploi, la promotion, et d'autres conditions d'emploi sont fondées sur la capacité à réaliser le travail. L'égalité des chances en matière d'emploi est assurée à tous les candidats et salariés sans distinction de race, croyance, religion, couleur de peau, âge, origine nationale, sexe, handicap, état de santé, orientation sexuelle, identité ou expression sexuelle, informations génétiques, ascendance, statut marital, libération des obligations militaires, statut de vétéran, de citoyen (sauf si la loi l'interdit). Groupon vous demande sincèrement de coopérer afin d'aider à maintenir cette politique en vigueur.

B. Environnement positif

Groupon est un lieu de travail positif et cherche à favoriser un environnement exempt de peur et d'intimidation. En tant que tel, nous attendons de vous que vous traitiez les autres avec respect. Groupon ne tolère aucune forme de discrimination illicite, de harcèlement ou de représailles, et quiconque adopte ce genre de comportement sera passible d'une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

C. Drogues et alcool

Groupon ne saurait tolérer la consommation de drogues et d'alcool. Une consommation raisonnable d'alcool lors d'événements sponsorisés par l'entreprise ou avec l'autorisation de votre supérieur est acceptable, mais vous devez faire preuve de jugement et ne pas adopter un comportement ou une conduite inappropriés qui met en danger votre sécurité ou celle d'autrui, voire, qui enfreint la loi. Il vous est interdit d'être sous l'emprise de drogues illicites pendant que vous travaillez dans nos bureaux ou que vous participez à des événements sponsorisés par l'entreprise.

D. Lieu de travail sûr

Groupon s'engage à fournir un lieu de travail sûr et sain, exempt de violence. Groupon ne saurait tolérer la violence quelle qu'elle soit. Excepté le personnel de la sécurité qui y est autorisé, personne n'a le droit d'amener une arme sur son lieu de travail, quel que soit le cas. Si vous avez connaissance d'une situation impliquant la violence sur le lieu de travail ou d'armes amenées sur le lieu de travail, vous devez en informer immédiatement le personnel chargé de la sécurité et/ou le département Ressources Humaines de l'entreprise.



A. Non-divulgence d'informations confidentielles

Les informations confidentielles de Groupon incluent, sans s'y limiter, les informations financières, sur les produits, et relatives aux commerçants/clients. Vous êtes tenus de protéger les informations confidentielles et non publiques de Groupon à tout moment, y compris en-dehors du lieu et des heures normales de travail, et même après la fin de votre contrat de travail. Il vous est interdit de divulguer des informations non publiques au sujet de Groupon en dehors de Groupon, y compris à de la famille et des amis, sauf lorsque la divulgation est rendue nécessaire par une fonction professionnelle et que le destinataire est soumis à un accord de confidentialité. De même, vous avez l'interdiction de divulguer les informations confidentielles aux tiers envers lesquels Groupon a une obligation de confidentialité.

B. Employeurs précédents

Les employés doivent observer toutes les obligations de non-divulgence qu'ils peuvent avoir avec de précédents employeurs, et toutes les informations soumises à ladite obligation ne sauraient être divulguées à Groupon. Groupon embauche ses employés sur la base de leurs compétences et de leurs connaissances et non pas pour des informations confidentielles auxquelles l'entreprise aurait pu avoir accès ou détenues antérieurement par un employeur précédent. Groupon attend de ses employés qu'ils n'apportent pas, et ne divulguent pas à Groupon des informations provenant d'un précédent employeur. Les employés sont invités à contacter l'équipe Conformité à l'adresse legalcompliance@groupon.com en cas de questions sur les obligations de confidentialité envers les précédents employeurs.

C. Utilisation des médias sociaux

Vous devez être vigilants lorsque vous publiez des opinions ou des informations concernant Groupon sur des sites Internet et devez respecter la [Politique relative aux médias sociaux](#) de Groupon.

Les questions concernant la [Politique relative aux médias sociaux](#) doivent être adressées au service Relations Publiques à l'adresse press@groupon.com et/ou à l'équipe Conformité via legalcompliance@groupon.com.

D. S'adresser aux médias, investisseurs, analystes financiers et organes similaires

Personne n'a le droit de s'adresser aux organes de presse ou à leurs représentants pour le compte de Groupon sans l'accord préalable exprès de son supérieur hiérarchique et du service Relations Publiques (press@groupon.com). De même, il vous est interdit de parler avec des investisseurs, des analystes financiers, des réseaux d'experts ou des organes similaires sans l'accord préalable exprès de votre supérieur, du service Relations Investisseurs (IR@groupon.com), **et de celui des Relations publiques** (press@groupon.com). Il vous est également demandé de lire et de respecter la [Politique de divulgation juste](#) de Groupon. Si vous avez des questions sur la communication avec les médias, investisseurs, analystes financiers, ou des organes similaires, vous êtes invité(e) à contacter un membre de l'équipe Conformité à l'adresse legalcompliance@groupon.com.

E. Prises de parole

Il est possible que vous soyez invité(e) à parler lors d'évènements tels que des conférences, des sessions pédagogiques et des manifestations de votre secteur. Avant d'accepter une telle prise de parole, vous devez en informer votre supérieur et obtenir une autorisation préalable par e-mail du service Relations publiques à l'adresse speakers@groupon.com.



A. Biens de l'entreprise - Comment les traiter

Il incombe à chacun de protéger activement les actifs de Groupon en prenant des précautions suffisantes avec les biens de l'entreprise en votre possession. Cela inclut, sans s'y limiter, la protection contre toute perte, tout vol, ou toute utilisation illicite des cartes d'accès de sécurité, des supports portables comme les clés USB, et de tout équipement informatique. Si ces objets ont été perdus, volés, ou utilisés sans autorisation, vous devez immédiatement en informer un membre de l'équipe informatique locale en remplissant [ce formulaire](#). En cas de questions, veuillez contacter secgov@groupon.com.

B. Intelligence économique

Néanmoins, les actifs que l'on ne peut pas voir, toucher ou mesurer physiquement sont importants pour l'activité de Groupon. Les actifs incorporels incluent la propriété intellectuelle telle que les marques déposées, brevets, droits d'auteur et secrets commerciaux. La protection de la propriété intellectuelle et des informations protégées est cruciale pour réussir. Groupon peut remplacer un équipement perdu ou endommagé, mais ne peut pas remplacer les éléments d'intelligence économique qui ont été compromis. Groupon détient des droits dans cette intelligence économique et la propriété intellectuelle.

C. Respecter les renseignements d'autrui

Nous nous engageons à protéger la sécurité et la confidentialité des données que des personnes nous confient, et nous conformons à toutes les lois en vigueur concernant la protection des données et le respect de la vie privée. L'utilisation et la protection appropriée de telles données et des renseignements personnels sont une valeur clé de Groupon qui est régie par notre [Politique de sécurité de l'information et de respect de la vie privée](#). Dans les affaires, on a recours à de nombreux renseignements personnels, comme des informations personnelles sur les employés, commerçants, clients,

candidats à des emplois, et partenaires commerciaux. Tout le monde chez Groupon doit être à la hauteur des attentes en matière de confiance pour protéger des renseignements personnels, conserver leur confidentialité, les utiliser uniquement à des fins commerciales légitimes, et les éliminer correctement une fois qu'ils ne sont plus nécessaires. En cas de questions concernant l'utilisation de renseignements personnels, merci de contacter privacyposse@groupon.com.

D. Le réseau

Les employés reçoivent des ordinateurs et d'autres équipements pour faire leur travail. Cet équipement est initialement à but professionnel. Il est interdit d'utiliser cet équipement, y compris les ordinateurs et d'autres supports informatiques, à des fins illicites ou pour accéder à, ou distribuer des documents pornographiques ou illégaux ou d'autres documents pouvant créer un environnement de travail hostile pour autrui. N'oubliez pas que Groupon a le droit d'accéder à, surveiller, et examiner l'utilisation et le contenu de tous les systèmes, outils et réseaux de l'entreprise, y compris, sans s'y limiter, la navigation sur Internet, les e-mails et les tchats, et sous réserve de la loi applicable, peut exercer ce droit conformément à la [Politique d'utilisation acceptable](#).



Nous devons faire ce qui est le mieux pour Groupon. Vous devez éviter les situations où votre intérêt personnel interfère d'une façon ou d'une autre - ou même semble interférer- avec les intérêts de Groupon. Certaines situations fréquentes de survenue de conflits d'intérêts et les règles applicables sont indiquées ci-dessous. Toutefois, le Code ne peut pas couvrir toutes les situations imaginables. Vous êtes toujours encouragé(e) à discuter d'une situation qui peut impliquer un conflit d'intérêt avec un membre des Ressources humaines ou de l'Équipe de conformité, et vous avez l'obligation de divulguer immédiatement tout conflit d'intérêts potentiel réel ou perçu à un membre de l'équipe Conformité à l'adresse legalcompliance@groupon.com.

A. Opportunités commerciales trouvées grâce au travail

Vous ne pouvez pas tirer avantage des opportunités découvertes durant votre emploi ou pendant que vous fournissez des services pour Groupon, et pour lesquelles vous avez des raisons de penser qu'elles bénéficieraient à Groupon.

B. Emploi externe

Les employés devront consacrer tout leur temps professionnel et leur attention à Groupon. Si un employé a un autre emploi, ou envisage d'en accepter un autre ou de lancer son activité, il devra recevoir le consentement des Ressources humaines par e-mail via HR@groupon.com. Les employés ne devront jamais créer, être impliqués, aider, ou être employés par une entreprise ou une personne physique concurrente de Groupon et/ou qui pourrait porter préjudice à la réputation ou au nom de Groupon.

C. Adhésion à des conseils d'administration/Rôles de conseil/Prises de parole/Réseaux d'experts

Conseils d'administration d'organismes à but non lucratif : les employés sont encouragés à s'impliquer dans leurs communautés et à être actifs dans des groupes et entreprises comme des fondations, des organismes de bienfaisance ou des organismes

de services culturels ou sociaux contribuant au bien-être de leurs communautés. De plus, il peut être demandé à des employés de Groupon de servir au sein d'organismes à but non lucratif. En fonction de la nature de l'entreprise, du temps à investir, et de l'implication spécifique, ces arrangements pourront éventuellement interférer avec les obligations envers Groupon. Avant de s'engager dans de telles activités, les employés doivent obtenir une autorisation écrite ou par e-mail de leur supérieur et de l'équipe Conformité.

Conseils d'administration d'organismes à but lucratif : les employés doivent demander une autorisation écrite ou par e-mail de leur supérieur, de l'équipe Conformité, et du Directeur juridique afin de servir dans un conseil d'administration d'une entreprise à but lucratif.

Comités consultatifs : les employés doivent demander une autorisation écrite ou par e-mail à leur supérieur et à l'équipe Conformité afin de servir dans un comité consultatif d'une entreprise à but lucratif

Prises de parole, tables rondes et invitations à des conférences : des négociants, vendeurs, ou d'autres organisations peuvent demander à des employés de parler d'un domaine d'expertise ou d'animer une table ronde. Il est également possible que des employés soient invités à assister à des conférences relatives au travail qu'ils effectuent pour Groupon. Parfois, l'entreprise effectuant cette demande ou invitation proposera de couvrir les frais associés à la présence, comme le billet d'avion, les repas ou l'hébergement. Tant que la prise en charge des frais sera raisonnable et compatible avec l'engagement et l'argument commercial en faveur de la participation, cette prise en charge sera acceptable. Les employés doivent veiller à respecter la section « *Cadeaux et gestes commerciaux* » ci-après lorsqu'ils assistent à de tels événements. Si les employés souhaitent savoir si le fait d'accepter une invitation ou une demande crée ou non un conflit d'intérêt, ils devront consulter les Ressources humaines ou un membre de l'équipe Conformité. De plus, comme détaillé dans la section « *Respecter la confidentialité* », toute prise de parole doit être préalablement approuvée par les Relations publiques par e-mail via speakers@groupon.com.

Réseaux d'experts : il est interdit aux employés de participer à des « réseaux d'experts » partageant des informations au sujet de Groupon avec des personnes extérieures.

D. Investissements financiers personnels

Groupon respecte le droit de ses employés de gérer leurs affaires financières personnelles. Toutefois, les décisions financières personnelles ne doivent pas créer de situations entrant en conflit avec ou semblant entrer en conflit avec leurs responsabilités professionnelles ou porter préjudice à Groupon. Un employé doit divulguer par écrit à

l'équipe Conformité tout intérêt ou investissement financier important dans un individu, une société ou un commerce que lui, un membre de son foyer, ou un proche, détient, qui :

- Fait des affaires ou cherche à faire des affaires avec Groupon ;
- Est en concurrence avec Groupon ;
- Donne l'apparence d'une implication auprès de Groupon ; et/ou
- A une incidence négative sur Groupon.

E. Cadeaux et gestes commerciaux

Vous devez être vigilant(e) lorsque vous acceptez des cadeaux et des gestes commerciaux qui peuvent influencer, ou même sembler influencer, l'indépendance de votre jugement et/ou créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. De manière générale, vous devez décliner les cadeaux et gestes commerciaux lorsque vous êtes directement ou indirectement impliqué(e) dans un processus d'appel d'offres ou dans une proposition commerciale avec le fournisseur/vendeur qui fait le cadeau, mais si vous pensez qu'il existe des raisons commerciales légitimes d'accepter un tel cadeau ou geste commercial, vous devez contacter un membre de l'équipe Conformité (legalcompliance@groupon.com) qui devra donner son autorisation avant l'acceptation.

Cadeaux : généralement, il est autorisé d'accepter des cadeaux « symboliques » autres qu'en espèces. Les cadeaux autorisés sont des choses de prix modéré ou des souvenirs portant le logo du partenaire commercial (t-shirts, chapeaux, stylos, etc.) ou des paniers-cadeaux alimentaires, que les employés sont encouragés à partager avec d'autres employés de Groupon. Ce qui est considéré comme « symbolique » peut varier mais un cadeau d'une valeur supérieure à 250 dollars US peut ne pas être « symbolique » et vous devez contacter un membre de l'équipe Conformité (legalcompliance@groupon.com) avant d'accepter un tel cadeau. Vous ne devez jamais accepter de cadeaux en espèces ou équivalents (ex. : cartes-cadeaux).

Gestes commerciaux : l'échange occasionnel de gestes commerciaux - comme des repas et des divertissements de prix raisonnable (ex. : concerts, événements sportifs et culturels) évalués à moins de 250 dollars US par personne - est généralement autorisé parce qu'ils facilitent le développement de relations avec des partenaires commerciaux. Toutefois, vous ne devez jamais laisser ces gestes commerciaux affecter négativement votre objectivité dans la prise de décisions pour le compte de Groupon, ni utiliser de tels gestes commerciaux pour influencer de façon inappropriée les partenaires commerciaux de Groupon. Les gestes commerciaux doivent être raisonnables et usuels dans leur portée, leur fréquence et les frais associés.

Si le geste commercial proposé dépasse une valeur de 250 dollars US, et que vous pensez que des circonstances inhabituelles peuvent justifier de l'accepter, vous devez

contacter un membre de l'équipe Conformité (legalcompliance@groupon.com), qui étudiera la situation.

Faire des cadeaux et des gestes commerciaux à d'autres personnes : les mêmes règles régissent les cadeaux et gestes commerciaux que vous faites à des partenaires commerciaux de Groupon. Dans des circonstances appropriées, lorsque cela est attendu culturellement, et sous réserve de la [Politique anti-corruption](#) de Groupon, vous pourrez fournir des cadeaux de valeur symbolique (tels que des articles promotionnels de Groupon) durant une relation commerciale. De même, vous pouvez offrir des repas de prix raisonnable en rapport avec des entretiens commerciaux avec des employés d'autres entreprises, tant que cela n'a pas pour but, effet ou apparence d'influencer inadéquatement leurs décisions commerciales.

Les cadeaux, divertissements et autres gestes commerciaux donnés et faits à des responsables gouvernementaux sont hautement réglementés, et régis par la [Politique anti-corruption](#) de Groupon. *Reportez-vous également à la Section II(B), Lutte contre la corruption, ci-dessus.*

Vous devez contacter un membre de l'équipe Conformité via legalcompliance@groupon.com afin de lui poser toutes vos questions relatives au caractère approprié d'un cadeau ou d'un autre geste commercial.

F. Relations personnelles au travail

Il existe un conflit d'intérêts si un employé occupe un poste où il supervise un membre de sa famille immédiate, un proche, ou une personne avec laquelle il ou elle a eu une relation intime ou prolongée. Les employés ne doivent jamais avoir une relation subordonnée directe avec, ou être en position de rémunérer, embaucher, ou promouvoir de telles personnes. Toutes ces relations doivent être divulguées aux Ressources humaines dès qu'elles débutent afin de prendre des mesures adaptées pour gérer le conflit d'intérêts. Si vous, ou un membre immédiat de votre famille entretient une relation personnelle avec un négociant, un concurrent de Groupon ou toute entreprise faisant des affaires avec Groupon ou cherchant à en faire, vous devez révéler cette relation aux Ressources humaines dès que vous en avez connaissance.

G. Dons de bienfaisance et activités politiques

Groupon encourage les employés à s'impliquer dans des activités communautaires et des associations caritatives et respecte les droits de ses employés de participer à la vie politique. En effet, s'impliquer dans ce processus crée une communauté plus forte et un meilleur système politique. Toutefois, les employés doivent toujours indiquer clairement que leurs avis et actions sont les leurs et non pas ceux de Groupon. Qui plus est, les employés ne doivent pas prendre sur le temps ou les ressources de

l'entreprise pour soutenir des activités politiques personnelles ou se servir de leur poste pour contraindre ou exercer des pressions sur d'autres employés pour qu'ils versent des contributions ou encore, pour soutenir une œuvre de bienfaisance, un candidat ou une cause politique.



A. Chacun doit rendre compte de ses actions

Garantir la tenue de registres commerciaux et financiers précis et complets incombe à chacun, et pas seulement au personnel chargé des finances et de la comptabilité. Une tenue précise des registres et déclarations reflète la réputation et la crédibilité de Groupon, et garantit que notre entreprise remplit ses obligations légales et réglementaires.

B. Dépense des fonds de Groupon

Si des fonds de Groupon sont utilisés, une valeur de retour est attendue. Les fonds de Groupon doivent être protégés et gérés avec prudence.

C. Signer un contrat

Lorsque Groupon s'engage dans des transactions commerciales, il convient d'utiliser la documentation écrite appropriée approuvée par le département Juridique. Vous ne devez pas conclure de contrats sans disposer de l'autorisation requise et sans comprendre les conditions contractuelles. Pour plus de détails, reportez-vous à la [Politique des dépenses et transactions](#) de Groupon.

D. Enregistrer des opérations

Enregistrer et transmettre de façon honnête et précise des informations est crucial pour prendre des décisions commerciales responsables. En conséquence, les livres, registres financiers et comptes de Groupon doivent refléter précisément les transactions et les événements et être conformes aux exigences légales en vigueur, aux Principes comptables généralement admis aux États-Unis, ainsi qu'au système de contrôles internes de Groupon.

E. Signaler des irrégularités financières ou comptables

Si une erreur est suspectée ou trouvée dans des registres financiers, un membre de

l'équipe Conformité doit être immédiatement informé par e-mail via legalcompliance@groupon.com. Tous les paiements et autres transactions doivent être dûment autorisés par la direction et intégralement enregistrés dans les livres et dossiers de Groupon. Aucune information erronée, incomplète ou fallacieuse ne doit jamais être créée ou fournie au département Comptabilité. Si des divergences sont trouvées, des mesures immédiates doivent être prises pour les harmoniser.

F. Politique de conservation des dossiers

Vous devez entretenir, conserver et éliminer les dossiers de Groupon conformément à la [Politique de conservation des dossiers](#) de Groupon. L'équipe Conformité et/ou le département Juridique peu(ven)t envoyer des avis concernant la conservation des dossiers en cas de litiges réels ou potentiels ou d'enquête gouvernementale. Même lorsqu'un avis n'a pas été émis, vous ne devez jamais dissimuler, modifier ou détruire des dossiers ou des données en prévision d'une enquête de l'entreprise, d'un audit interne, d'un litige ou d'une enquête gouvernementale. Vous devez vous conformer aux avis légaux, car un manquement pourrait entraîner une sanction disciplinaire, y compris un licenciement ou la rupture d'un contrat de service.



Il est impossible de décrire dans le Code tout ce qu'il faut faire et ne pas faire. On attend de vous que vous agissiez avec bon sens, selon votre liberté de conscience et en vous engageant à respecter la loi en appliquant les principes du Code à chaque circonstance particulière. S'il survient une situation vous faisant penser que le Code est en conflit avec le droit local, vous devez contacter les Ressources humaines et l'équipe Conformité pour leur demander des conseils avant d'agir.

Une fois encore, vous devez poser des questions, obtenir les autorisations appropriées, et signaler vos préoccupations quant à la conduite d'autrui ou des infractions potentielles au Code. Vous pouvez également signaler une préoccupation anonymement via le Service de signalement éthique de Groupon, [EthicsPoint](#).

Vous pouvez également poser des questions, obtenir une autorisation et signaler des préoccupations/infractions en contactant :

- (i) Votre supérieur ;
- (ii) Un membre de l'une des équipes concernées indiquées dans le Code, y compris l'équipe Conformité ; et / ou
- (iii) Les Ressources humaines

À titre de référence, voici les adresses e-mail à contacter si nécessaire :

Conformité : legalcompliance@groupon.com

Ressources humaines : HR@groupon.com

Relations publiques : press@groupon.com

Intervenants (relations publiques) : speakers@groupon.com

Relations avec les investisseurs : IR@groupon.com

Sécurité de l'information : secgov@groupon.com

Modifié et mis à jour le 20 avril 2017